

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2025

GÉNÉRALISER LA CONNAISSANCE ET LA MAÎTRISE DES GESTES DE PREMIERS SECOURS TOUT AU LONG DE LA VIE - (N° 1229)

AMENDEMENT

N ° AS18

présenté par

Mme Regol, M. Peytavie, Mme Garin, Mme Simonnet, Mme Sandrine Rousseau et M. Davi

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

La première phrase du premier alinéa de l'article L. 423-5 du code de l'environnement est complétée par les mots : « ainsi qu'à l'obtention d'un certificat en matière de secourisme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des député-es écologistes vise à rendre obligatoire une formation aux premiers secours afin d'obtenir le permis de chasse. La pratique de la chasse est en effet accidentogène pour les chasseurs comme pour les non-chasseurs, ce qu'illustrent les chiffres de la saison 2023-2024 (97 accidents, dont 58 graves). Il est donc essentiel que les chasseurs soient en mesure de pratiquer les premiers secours en cas de besoin, ce qui nécessite une formation.